



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Caraïbes

Question écrite n° 47421

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'outre-mer sur le développement de la coopération décentralisée, inter-îles, au sein des Caraïbes. En effet, la situation économique et sociale particulièrement dégradée de certaines de ces îles, et notamment les plus grandes, comme Haïti et la République dominicaine, réclamant des actions fortes de solidarité, notamment pour y assurer une certaine stabilité politique et y endiguer également les risques d'immigration clandestine en Guyane, Guadeloupe et Martinique. Cette relance de cette coopération ciblée, localisée et décentralisée dans les Caraïbes pourrait donc devenir comme une priorité aux Antilles Guyane pour les cinq prochaines années à venir. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer l'état du dossier et si elle compte répondre à cette proposition.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'outre-mer soutient et encourage la coopération régionale dans les départements français d'Amérique. Celle-ci est complémentaire des actions menées par le ministère des affaires étrangères, dans le cadre de l'aide publique au développement, ou de la coopération décentralisée au sens de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. A ce titre, la coopération régionale est inscrite comme une priorité dans la stratégie ministérielle de réforme du ministère de l'outre-mer. Le ministère de l'outre-mer met à la disposition des préfetures des départements français d'Amérique les crédits des Fonds de coopération régionale (FCR), qui permettent de financer des projets de partenariat avec les pays voisins. Ces projets, qui peuvent intervenir dans tous les secteurs d'activité, doivent comporter une implication pour les économies en cause ou faciliter les échanges économiques ou humains. Les axes prioritaires arrêtés cette année pour l'utilisation des FCR ont été l'économie et la sécurité (lutte contre les trafics et l'immigration clandestine). Par ailleurs, compte tenu de la situation en Haïti, la préfecture de Guadeloupe a présenté aux autorités haïtiennes par l'intermédiaire de notre ambassadeur en poste à Port-au-Prince, un programme d'action visant à la mise en oeuvre dès 2005 de missions d'expertises, voire d'assistance technique dans des domaines variés : l'éducation, les infrastructures, ou la santé. Les FCR contribueront au financement de ce programme. Enfin, la conférence de coopération régionale pour la zone Antilles/Guyane qui vient de se tenir à Rémire-Montjoly (Guyane), le 20 septembre 2004, a été l'occasion de souligner l'importance de cette politique en termes d'effets sur l'immigration, de création de liens entre les différents acteurs régionaux, de valorisation du savoir-faire français et, d'une manière générale, de développement de l'influence de la France dans la région.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47421

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé** : outre-mer  
**Ministère attributaire** : outre-mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 28 septembre 2004, page 7507

**Réponse publiée le** : 7 décembre 2004, page 9779